

rivalité et de méfiance.

Le désarmement à l'heure actuelle doit être la conséquence d'une nouvelle situation dans le monde et toute une série de propositions qui nous paraissaient par le passé des objectifs maximums sont maintenant des objectifs minimums et ce qui semblait être un point d'arrivée, maintenant ne se trouve guère être plus qu'une étape intermédiaire.

Il faut que nous concluions le plus rapidement possible une négociation de Vienne, non pas parce qu'elle représente la fin du processus de désarmement mais parce qu'elle représente un pas de départ initial et nécessaire. La fin de ces négociations implique nécessairement le début d'autres négociations.

Le deuxième aspect du désarmement auquel j'aimerais me référer est qu'il existe maintenant une dimension européenne de la sécurité, que nous ne pouvons pas oublier et qui s'appelle la Méditerranée.

La mer Méditerranée est également la scène, à l'heure actuelle, d'une confrontation excessive d'armement. Tout comme le processus engagé à Helsinki a permis de transformer la réalité européenne, pourquoi ne pourrions-nous pas imaginer, pour la Méditerranée, un grand forum de coopération et de sécurité qui saurait tirer profit de cette expérience pour cimenter la confiance, les modèles ou les droits humains, les modèles démocratiques dans cette partie du monde.

Troisièmement, n'oublions pas que plus on progresse dans le désarmement européen, plus la dimension universelle du problème devient évidente. Ces problèmes, dont nous parlons maintenant, ne sont pas seulement les problèmes européens mais il s'agit bien de problèmes mondiaux, comme on le voit très clairement pour ce qui est du problème des armes chimiques.

Pour conclure, je dirais que les aspirations et les projets de désarmement qui ont échoué, qui ont été avortés pendant de nombreuses années parce qu'ils étaient prématurés, se trouvent maintenant dans un contexte politique qui leur donnent la maturité nécessaire.

C'est ainsi que le régime de Ciel Ouverts qui était visiblement prématuré en 1955 a atteint sa maturité en 1990. Nous sommes convaincus qu'il est parfaitement possible d'atteindre le double objectif que nous visons avec ce régime : d'une part l'ouverture des espaces aériens aux vols d'observation pour renforcer la confiance et la transparence et d'autre part la coopération pour ce qui est de l'utilisation pacifique de l'espace aérien par les avions militaires.

Pour ce qui est du Traité des armes conventionnelles, une autre aspiration frustrée, la situation à être de nouveau bien meilleure et proche de la maturité. En effet, l'ampleur numérique des armements conventionnels et la distribution asymétrique en